

# Initiative française pour un cacao durable

## Sommaire

1. Notre projet commun
2. Champ d'intervention et coopération
3. Effets attendus
  - Améliorer durablement les revenus des familles de cacaoculteurs
  - Mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts
  - Mettre fin au travail forcé et au travail des enfants sous toutes ses formes
4. Les prochaines étapes
5. Nos engagements

## 1. NOTRE PROJET COMMUN

L'Initiative française pour un cacao durable réunit des entreprises et des organisations du secteur public et de la société civile de la filière cacao et chocolat en France. Les entreprises de la filière, au travers notamment de leurs programmes d'entreprises, œuvrent de longue date à l'amélioration de la durabilité de la filière. En témoignant les nombreux engagements internationaux<sup>1</sup> dont nombre d'entreprises de la filière sont signataires. Pour autant nous voulons aujourd'hui accentuer nos efforts collectifs, tout en renforçant notre collaboration avec les parties prenantes.

Nous sommes conscients des enjeux sociaux, économiques et environnementaux complexes et profonds de la filière cacao. Travailler collectivement et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur du cacao nous permettra d'améliorer nos actions. Nous pourrions ainsi rendre les initiatives nationales et internationales en faveur d'un cacao durable plus efficaces.

En signant cette Initiative française pour un cacao durable (FRISCO), nous nous engageons dans un objectif commun : rendre le secteur du cacao durable. La culture du cacao est une activité économique et ses exploitants sont des entrepreneurs ruraux qui ont pour source de revenus principale la production de cacao. L'objectif principal est d'améliorer de manière durable les moyens de subsistance des familles de cacaoculteurs.

**Nous nous engageons à contribuer collectivement à l'atteinte des objectifs suivants dans les régions productrices de cacao les plus importantes pour l'industrie française :**

- **Améliorer durablement le revenu des cacaoculteurs, de leurs familles et communautés afin de leur permettre de tirer davantage profit de leur culture ;**
- **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les régions d'approvisionnement de l'industrie française du cacao et de leurs partenaires commerciaux d'ici à 2025 ;**
- **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à prévenir et à lutter contre le travail des enfants sous toutes ses formes dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025.**

---

<sup>1</sup> Parmi les déclarations et accords internationaux :

- La déclaration d'Abidjan en 2012, à l'initiative de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO)
- La déclaration de New York en 2014, à l'initiative de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO)
- La déclaration d'Amsterdam en 2015, à l'initiative de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO)
- La Cocoa Forest Initiative en 2017, à l'initiative de la World Cocoa Foundation (WCF)
- L'Accord de Berlin en 2018, à l'initiative de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO)

## 2. CHAMP D'INTERVENTION ET COOPÉRATION

L'Initiative française pour un cacao durable concerne le chocolat produit, consommé ou commercialisé en France. L'Initiative française pour un cacao durable couvre le cacao issu des principaux pays d'approvisionnement de l'industrie française de cacao et de chocolat à savoir en premier lieu la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Cameroun mais également les pays d'Amérique latine et d'Asie.

Les partenaires internationaux du secteur privé comme public, à commencer par les États et les organismes gouvernementaux, ainsi que les organisations de cacaoculteurs, les commerçants locaux et d'autres partenaires de la filière dans les pays producteurs de cacao, doivent donc collaborer efficacement. Tous ces acteurs sont essentiels pour trouver des solutions durables à la question du revenu décent, au travail des enfants et à la déforestation dans le secteur du cacao.

Le Gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile française s'engageront à promouvoir le devoir de vigilance en matière de droits de l'homme et de protection environnementale à l'échelle internationale afin d'aider à créer des conditions équitables.

Nous nous engageons à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et notamment à appliquer les six étapes du devoir de vigilance conformément au *Guide de l'OCDE* sur le devoir de diligence pour une conduite raisonnable des entreprises.

Avec cette Initiative, nous déclarons nous aligner avec l'ensemble des démarches européennes existantes telles que *Beyond Chocolate* (Belgique), *Gisco* (Allemagne), *Swissco* (Suisse), *Disco* (Pays-Bas) et par conséquent à signer le *Memorandum of Understanding* (MoU) européen initié par IDH – The Sustainable trade initiative, pour assurer l'harmonisation de nos objectifs, des critères de durabilité, indicateurs de suivi, système d'évaluation et de surveillance.

Un groupe de travail, mis en place et harmonisé au niveau européen dans le cadre du MoU sera chargé d'établir les critères de durabilité propres aux trois engagements de la filière – amélioration des conditions de vie et du revenu des cacaoculteurs ; lutte contre la déforestation et dégradation des forêts et contre le travail des enfants dans les pays producteurs de cacao – via la mise en place et supervision d'un plan d'action commun pour la réalisation de ces objectifs.

### 3. EFFETS ATTENDUS

#### **L'amélioration des conditions de vie et du revenu des cacaoculteurs et de leurs familles**

Les signataires de FRISCO estiment que la prospérité de la filière cacao dépend de l'augmentation des revenus des producteurs de cacao, tout en garantissant que le cacao est cultivé de manière responsable. Or, aujourd'hui, trop de producteurs de cacao dans le monde ne tirent pas suffisamment profit de leurs fermes et de la culture du cacao.

#### **Nous nous engageons à :**

#### **Améliorer durablement le revenu des cacaoculteurs, de leurs familles et de leurs communautés, afin de leur permettre de tirer davantage profit de leur culture ;**

Pour y parvenir, nous nous engageons à améliorer directement ou indirectement les programmes d'aide aux familles de cacaoculteurs et à leurs organisations, à suivre ces programmes et à les renforcer. Nous nous efforcerons également d'améliorer les systèmes de marché en faveur d'une production et d'un commerce de cacao durables pour les cacaoculteurs.

Ces stratégies consistent à aider les organisations de producteurs et d'exploitants dans les domaines suivants :

- A. Productivité agricole
- B. Coûts opérationnels
- C. Amélioration de la qualité
- D. Prix bord champ
- E. Diversification des revenus agricoles
- F. Autonomisation des femmes

#### **Fin de la déforestation et de la dégradation des forêts**

#### **Nous nous engageons à :**

#### **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les régions d'approvisionnement de l'industrie française du cacao et de leurs partenaires commerciaux d'ici à 2025.**

Les surfaces forestières, telles que définies par les réglementations nationales ou utilisant des méthodes telles que l'approche Haut stock de carbone (HCS) et Haute valeur de conservation (HCV), ne devront plus être converties pour la production de cacao.

Nous n'acceptons pas de cacao produit dans des régions où les activités agricoles sont illégales. Les signataires veilleront à ce qu'aucun volume de cacao illégal ne soit introduit dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ils garantiront la traçabilité à 100 % à l'échelle des exploitations d'ici à 2025 au plus tard et l'entière traçabilité du secteur d'ici à 2030.

Les signataires participeront à l'Initiative Cacao et Forêts (ICF/CFI) et encourageront les entreprises qui ne l'ont pas encore signée à le faire. Ils encourageront l'application de l'ICF et d'autres initiatives similaires dans les pays

qui ne sont pas encore concernés et aideront ces initiatives après leur lancement. Par ailleurs, ils prendront part aux travaux en cours menée par le Gouvernement français dans le cadre de la Stratégie nationale de Lutte contre la Déforestation importée (SNDI).

Les signataires s'engagent à soutenir le recensement et la cartographie de toutes les forêts restantes (HCV/HVS) dans les régions productrices de cacao et à surveiller ces forêts et soutenir leur protection et leur restauration. Avec les États, les autres acteurs de la filière, les organisations de la société civile et les organisations d'agriculteurs, ils mettront en place des programmes de lutte contre la déforestation et de restauration des forêts dégradées par la production de cacao.

Nous sommes conscients qu'il faut absolument remédier aux dégâts causés dans les régions auparavant boisées. C'est pourquoi nous soutiendrons les pratiques agroforestières durables, favoriserons une production de cacao respectueuse du climat et encouragerons les approches de préservation du paysage. Nous organiserons des consultations avec les administrations locales et les institutions de gestion forestière afin de restaurer les forêts naturelles dégradées par la production de cacao, et nous définirons les responsabilités en matière de mise en place et de financement.

FRISCO s'engage par ailleurs à mieux faire connaître les enjeux de la déforestation, y compris auprès des consommateurs, et à accélérer les actions de la filière dans la lutte contre ce fléau.

## **Lutte contre le travail des enfants dans les régions productrices de cacao**

### **Nous nous engageons à :**

#### **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à prévenir et à lutter contre le travail des enfants sous toutes ses formes dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025.**

Le travail des enfants est une pratique répandue dans les régions productrices de cacao, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons : faibles revenus des ménages, facteurs démographiques, manque d'accès à l'éducation, problèmes d'infrastructures...

Conformément à l'objectif de développement durable des Nations Unies (ODD 8.7), les parties prenantes ont pris des mesures efficaces et nécessaires pour lutter contre le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025. Nos efforts doivent se poursuivre pour lutter contre ce fléau, notamment via le renforcement des structures locales. Notre objectif est d'autonomiser les populations locales et de soutenir les administrations locales et nationales ainsi que d'autres acteurs des secteurs public et privé à lutter contre les causes profondes du problème, à créer des structures locales solides et à trouver des solutions durables.

Le principal moyen de prévenir le travail des enfants et d'y mettre fin dans les régions productrices de cacao est de mettre en place des systèmes de prévention, de suivi et de remédiation du travail des enfants. Nous déterminerons tout d'abord si de tels systèmes sont aujourd'hui en place dans les régions importantes pour la filière française. Nous donnerons ensuite un aperçu des systèmes existants de prévention, de suivi et de remédiation du travail des enfants pour la filière cacao et nous recommanderons des stratégies pour mettre en place ces systèmes de manière efficace.

Nous aiderons à déployer plus efficacement ces systèmes et contribuerons aux initiatives similaires.

Nous nous engageons par ailleurs à suivre et appuyer les travaux en cours menés par L'International Cocoa Initiative (ICI) et la World Cocoa Foundation (WCF) sur la question du travail des enfants.

#### 4. LES PROCHAINES ETAPES

**Les acteurs du chocolat se sont fixé plusieurs échéances, à horizon 2030 pour remplir ces engagements :**

**1/ D'ici au 15 novembre 2020**, les acteurs du chocolat s'engagent à œuvrer collectivement en faveur de la durabilité de la filière cacao chocolat :

- En signant la présente Initiative.
- En désignant un comité de pilotage qui sera chargé de la réalisation concrète de ces engagements.

**2/ D'ici au 1<sup>er</sup> mars 2021**, le comité de pilotage met en place une plateforme co-définie avec l'ensemble des parties prenantes fixant une feuille de route intégrant :

- les critères de durabilité de la filière,
- des indicateurs de résultats mesurables,
- un système d'évaluation par un organisme tiers,
- un mécanisme de reporting annuel du suivi de ces engagements,

L'ensemble des points listés ci-dessus seront alignés avec ceux émanant du Mémorandum of Understanding (MoU) signé fin juin 2020 et rassemblant les plateformes belge (Beyond Chocolate), suisse (SWISSCO) et allemande (GISCO) autour d'indicateurs et système de reporting communs.

**3/ Chaque 1<sup>er</sup> octobre**, le comité de pilotage publiera un rapport annuel d'avancement des travaux de la plateforme.

**4/ En 2025**, l'ensemble de la filière cacao-chocolat se réunira pour :

- Réaliser un point d'étape des travaux de la plateforme pour en mesurer les avancées et les axes de progrès,
- Réévaluer l'ensemble des critères de durabilité de la filière pour tenir compte de l'évolution du contexte et des enjeux de la filière dans le cadre du MoU européen,
- Les réorienter si besoin dans un objectif d'atteinte des engagements de la filière.

**5/ En 2030 au plus tard**, les signataires s'engagent à avoir atteint conjointement les objectifs définis dans leur feuille de route.

Les acteurs du Chocolat sont à travers ce manifeste pleinement engagés et mobilisés pour construire un avenir durable à la filière cacao.

## 5. NOS ENGAGEMENTS

En signant cet accord sectoriel sur une Initiative française pour un cacao durable, nous nous engageons à collectivement contribuer aux engagements suivants :

- **Améliorer durablement le revenu des cacaoculteurs, de leurs familles et de leurs communautés afin de leur permettre de tirer davantage profit de leur culture ;**
- **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les régions d'approvisionnement de l'industrie française du cacao et de leurs partenaires commerciaux d'ici à 2025 ;**
- **Contribuer, avec l'ensemble des parties prenantes, à prévenir et à lutter contre le travail des enfants sous toutes ses formes dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025.**

Ainsi :

- Nous nous engageons à réaliser les objectifs de développement durable cités dans cette déclaration ;
- Nous contribuerons à ces objectifs conformément à nos rôles et responsabilités respectifs afin d'obtenir des résultats positifs ;
- Nous ajusterons nos stratégies et nos contributions à l'aune des résultats obtenus.